

PROJET ÉDUCATIF 2025

LA CHARTE

LOISIRS PLURIEL

Depuis 1992, Loisirs Pluriel agit pour :

- Favoriser, dès le plus jeune âge, la rencontre entre enfants en situation de handicap et valides dans le cadre d'activités de loisirs.
- Offrir aux familles d'enfants en situation de handicap, les mêmes possibilités d'accueil de loisirs que les autres enfants.
- Défendre le droit aux loisirs de tous les enfants.
- Défendre le droit au répit des familles.
- Défendre le maintien dans l'emploi des parents qui se trouvent souvent contraints de diminuer ou de cesser leur activité professionnelle.

Chaque jour, à travers nos actions, nous affirmons que :

- L'accueil des personnes en situation de handicap dans notre société est l'affaire de chacun d'entre nous.
- La rencontre entre personnes en situation de handicap et valides est source d'enrichissement mutuel.
- Chaque enfant a droit à la pleine reconnaissance de son humanité et de sa participation sociale.

Nous nous engageons à :

- Garantir pour chaque enfant un accueil de qualité chaleureux, ludique et sécurisant.
- Constituer des petits groupes d'activités favorisant l'épanouissement et la participation de chacun.
- Tendre vers une parité d'accueil entre enfants en situation de handicap et valides.
- Confier la direction de centres et espaces jeunes à des responsables permanents et qualifiés.
- Renforcer et former des équipes d'encadrement en fonction des besoins de chaque enfant.
- Proposer des tarifs abordables pour tous.
- Adapter les activités aux possibilités de chacun.



*Tous différents
tous ensemble !*

LE PROJET ÉDUCATIF LOISIRS PLURIEL

Fondé en 1992 à Rennes, l'association Loisirs Pluriel permet aux familles de bénéficier d'instantanés de répit, agit pour le droit aux loisirs de tous les enfants et défend le maintien dans l'emploi des parents qui se trouvent souvent contraints de cesser leur activité.

Organisé en réseau d'associations locales, Loisirs Pluriel regroupe aujourd'hui 28 accueils de loisirs sans hébergement, implantés en Bretagne, Pays de Loire, Normandie, Ile-de-France, Nord Pas-de-Calais, Franche-Comté et Rhône-Alpes, accueillant à parité des enfants en situation de handicap et valides, âgés de 3 à 17 ans, dans des conditions particulières d'accueil et d'encadrement. L'association gère également trois Pôles Ressources dans les départements des Côtes-d'Armor, le Territoire de Belfort et l'Eure.

UNE VOLONTE AFFIRMÉE DE :

- permettre à tout enfant en situation de handicap, quelles que soient la nature et la gravité de sa pathologie, d'avoir accès à des temps de loisirs, en dehors de l'espace familial, scolaire ou professionnel, comme et avec les autres enfants de son âge,
- permettre aux parents d'enfants en situation de handicap de bénéficier des mêmes droits que tout parent en termes d'accueil péri ou extrascolaire de leur(s) enfant(s),
- permettre aux parents de bénéficier de temps de répit,
- permettre aux parents de maintenir ou de reprendre une activité professionnelle,
- permettre aux enfants « valides » de changer leur regard sur le handicap et de préparer ainsi les futures générations à une meilleure acceptation du handicap dans notre société,
- permettre aux fratries de vivre un temps de loisirs ensemble, en dehors de l'espace familial et de rencontrer également d'autres fratries confrontées au handicap,
- permettre aux parents d'enfants « valides » de découvrir la richesse éducative d'une vie collective attentive aux différences de chacun et d'en mesurer tout le bénéfice pour leurs propres enfants,
- contribuer, sur le plan local, à une meilleure prise en compte de la nécessité de développer l'accès des enfants en situation de handicap, dès le plus jeune âge, à l'ensemble des lieux d'accueil collectif de la petite enfance, de loisirs ou de vacances.

Chaque année, ce sont ainsi plus de 1 200 enfants, dont près de la moitié vivent une situation de handicap, accueillis dans les centres et espaces jeunes Loisirs Pluriel du réseau.



UN ENGAGEMENT DE QUALITÉ

La première priorité est d'assurer un accueil garantissant le bien-être et la sécurité des enfants accueillis, c'est pourquoi l'ensemble des centres de loisirs et espaces jeunes Loisirs Pluriel s'engagent à :

- Accueillir les enfants dans des locaux disposant d'un espace suffisant, accessibles aux enfants à mobilité réduite et **adaptés aux besoins** des enfants dès 3 ans.
- Tenir hors de portée des enfants tout produit toxique (produits d'entretiens...), médicament ou matériel dangereux (ciseaux, cutters...)
- Proposer un système de restauration conforme aux réglementations en vigueur.
- **Veiller au rythme** de vie des enfants et à la fatigabilité de chacun.
- Porter une attention particulière à l'**hygiène des enfants**, notamment aux moins de 6 ans et aux enfants en situation de handicap (rappel pour aller aux toilettes, changes...).
- Disposer précisément des modalités d'évacuation en cas d'incendie, qui sont affichées sur le centre, chaque jour d'ouverture.
- Disposer sur le centre et lors des sorties d'un moyen de communication téléphonique ainsi que la liste des numéros d'appel d'urgence.
- Organiser le transport des enfants et jeunes, dans le cadre de sorties, selon des **moyens adaptés et sécurisés** par le recours aux transports en commun ou à des organismes de transport adaptés pour les enfants et jeunes à mobilité réduite.

- Disposer lors des sorties, d'un moyen de reconnaissance pour chaque enfant (chasubles réfléchissantes) et d'un système de bracelet avec les coordonnées de l'association.

- Garantir, en toutes circonstances, un **encadrement renforcé** pour les enfants et jeunes ayant des difficultés de déplacement ou nécessitant une surveillance particulière.



Le Réseau Loisirs Pluriel porte cette idée que la qualité éducative d'un lieu d'accueil dépend avant tout de la qualité de composition de l'équipe d'encadrement. C'est pourquoi, nous nous engageons à :

- Confier la direction de chaque accueil de loisirs à un **salariné qualifié**.
- Recruter une équipe d'encadrement composée d'animateurs vacataires, fortement motivés par le projet Loisirs Pluriel, soucieux de la qualité d'accueil des familles sur le centre, pleinement disponibles pour les enfants accueillis, et sachant conférer à la vie du centre **une ambiance dynamique, sereine, accueillante et respectueuse de chacun**.
- Disposer, chaque jour d'ouverture, d'une **équipe en nombre suffisant**, en fonction des enfants accueillis et des activités proposées.
- Exercer une **autorité respectueuse** de chaque enfant excluant toute forme de discrimination, d'agressivité et d'atteinte à l'intégrité physique ou morale des enfants.
- Dispenser à l'ensemble des équipes d'encadrement une **formation** aux gestes de premier secours, à la connaissance de modalités d'accompagnement de publics en situation de handicap et aux techniques d'adaptation des activités aux possibilités de chacun.



NOS INTENTIONS ÉDUCATIVES

Nous souhaitons faire des centres de loisirs et espaces jeunes Loisirs Pluriel de vrais lieux d'animation, où il fait bon vivre et s'amuser ensemble, et où chaque enfant est invité à participer selon ses capacités, aux temps de vie quotidienne et d'activités.

- Garantir à chaque enfant qu'il soit **accueilli et attendu** et fasse l'objet d'une **attention bienveillante et permanente** sans aucune discrimination, quelles que soient ses aptitudes, ses difficultés et les attentions qu'il nécessite.
- Favoriser, dans tous les temps de la vie du centre (activités, vie quotidienne, repas, temps informels...), **l'échange entre les enfants en situation de handicap et valides**.
- Faire du centre de loisirs et des espaces jeunes, un **lieu de jeu et de plaisir** pour les enfants et les jeunes. Une attention toute particulière est portée à la qualité de l'aménagement des espaces, la décoration et la mise à disposition de jeux attrayants pour les enfants et jeunes.
- Favoriser l'ouverture et la **découverte du monde environnant**. C'est pourquoi, un accent particulier est mis sur le choix d'activités privilégiant les sorties (piscine, poney, spectacles pour enfants, musées, jardins, ferme pédagogique...), l'insertion dans la vie locale et le recours à des intervenants qualifiés
- **Adapter nos propositions d'animation** aux possibilités et capacités de chaque enfant.
- Communiquer aux familles et aux enfants, au moins deux semaines avant chaque période d'activités, un **programme d'animation riche, varié, attrayant**.



La famille étant le premier lieu d'éducation des enfants, nous accordons, dans notre fonctionnement, une place privilégiée aux familles, et nous nous engageons à :

- Proposer à chaque nouvelle famille souhaitant inscrire son enfant, un entretien approfondi afin de lui présenter le projet et le fonctionnement et recueillir toutes les informations nécessaires au bon accueil de l'enfant ou du jeune.
- **Accueillir individuellement**, sur le centre, chaque famille, au moment de l'arrivée et du départ des enfants et des jeunes.
- **Faciliter**, lorsque cela est nécessaire, la **séparation parents-enfants** au moment de l'arrivée par une disponibilité de l'équipe auprès de l'enfant et du jeune, l'amenant vers l'activité...
- **Privilégier les temps d'échanges entre parents**, sur le centre de loisirs ou l'espace jeunes.
- Associer les familles à la vie de l'association.
- **Prévenir** immédiatement les familles lors d'un **incident** concernant l'enfant/le jeune (fièvre, malaise, chute...).
- **Informer de manière positive**, le plus possible, les familles de ce que vit l'enfant au centre de loisirs ou à l'espace jeunes, notamment pour les enfants ou jeunes n'ayant pas les moyens de le verbaliser à leurs parents (dialogue avec les familles, réalisation d'un journal de bord ...)



DES MODALITÉS D'ACCUEIL PARTICULIÈRES

- **Des effectifs volontairement limités** à une moyenne de 24 enfants sur les centres de loisirs et 12 ados sur les espaces jeunes, par jour d'ouverture.
- La présence sur le centre d'un-e directeur-trice **qualifié-e**.
- Un **taux d'encadrement supérieur** aux taux réglementaires.
- Une formation systématique de l'équipe d'encadrement aux **premiers secours**.
- Un **dispositif de formation continue** du-de la directeur-trice et de l'équipe d'encadrement à l'ensemble des questions liées à l'accueil d'enfants en situation de handicap ou présentant des troubles de la santé.
- Un principe d'**adaptation des activités** aux possibilités de chaque enfant accueilli.

L'admission d'un enfant présentant un handicap ou des troubles de la santé fait l'objet d'un travail approfondi

Un **premier entretien est organisé** afin de recueillir l'ensemble des informations concernant l'enfant et ses besoins. Suite à cet entretien, en fonction de la situation, un complément d'informations peut être demandé, en accord avec la famille : certificat médical s'il s'agit d'un trouble de la santé ou avis de l'équipe éducative suivant habituellement l'enfant par exemple.

En complément, il peut être proposé à la famille d'organiser un accueil sur une journée afin de mieux connaître l'enfant avant une prise de décision.

Dans tous les cas, tout enfant présentant des troubles de la santé ou du comportement nécessitant des attentions ou une surveillance particulière et spécifique, fait l'objet d'un accueil dans le cadre d'un **protocole d'accueil individualisé** signé avec la famille et l'équipe médicale ou éducative suivant habituellement l'enfant. Dans ce cas, l'admission de l'enfant ne peut se faire avant la signature de ce protocole.

Grâce à l'ensemble de ces moyens mis en place, Loisirs Pluriel accueille des enfants et des jeunes :

- scolarisés en milieu ordinaire ou non
- nécessitant une aide importante sur le plan des actes de la vie quotidienne (aide à la prise de repas, gestion des changes, aide aux déplacements pour les enfants ayant des difficultés sur le plan de la mobilité ou se déplaçant en fauteuil roulant, accompagnement dans l'activité pour les enfants ayant des difficultés de préhension...)
- présentant des difficultés de communication (troubles du langage...) ou de la relation (troubles autistiques...)
- présentant des difficultés de compréhension ou de concentration dans les activités
- présentant des troubles de la santé (allergies, épilepsie, prises de médicaments...) dans le cadre de protocoles d'accueil individualisés.



LES VALEURS

LOISIRS
PLURIEL

BIENVEILLANCE

ACCOMPAGNEMENT

INCLUSION

DIVERSITÉ

CONVIVIALITÉ

RÉPIT

SÉCURITÉ

ANIMATION

COLLECTIVITÉ

RESPECT

MIXITÉ

ACTIVITÉS

ACCUEIL
PERSONNALISÉ

INCONDITIONNALITÉ

SORTIES



Tous différents
tous ensemble !

ADAPEILA- LOISIRS PLURIEL

11 rue Joseph Caille,

44000 NANTES

contact@loisirs-pluriel.com

www.loisirs-pluriel.com

Pour nous aider... c'est par ici :

<https://loisirs-pluriel.iraiser.eu>

